

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an . . . 16 francs.
Pour six mois . . . 8
Pour trois mois . . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,
rue Mercière, 58, au 1^{er},

Et au Cabinet de Lecture, rue de la Plume, 2.

A Paris, à l'Office correspondance de MM. LEPELLE-
TIER-BOURGOIN et C^{ie}, place de la Bourse, 5.



ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration
de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au
Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1^{er}.
Une boîte est placée à la porte.

— Il sera rendu compte de tout ouvrage ou objet
d'art dont deux exemplaires auront été déposés au
Bureau.

Prix des Annonces : 20 cent. la ligne.

L'HOMME DE LA ROCHE, CHRONIQUE LYONNAISE,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

Théâtres. — Littérature. — Extrait des journaux. — Variétés. — Tribunaux.
Modes et Annonces. — Lithographies.

*Nos abonnés recevront dimanche prochain
une lithographie représentant le radeau du
Naufrage de la Méduse, (5^{me} Acte) dont le suc-
cès va toujours croissant au théâtre du Gym-
nase.*

CHRONIQUE LOCALE.

Dans sa séance du 3 octobre, le conseil mu-
nicipal a approuvé, à la majorité de 18 voix contre
11, le traité conclu au nom de la ville entre M. le
maire et la compagnie du chemin de fer de Lyon
à St-Etienne.

Pour faire sentir tout le désavantage d'une pa-
reille transaction pour la ville, nous n'avons qu'à
rapporter les raisonnements de plusieurs honora-
bles membres du conseil municipal.

Écoutez d'abord M. Barrillon, à qui certes
personne ne contestera la science des chiffres, ni
la connaissance approfondie de leur valeur.

« En 1827 un traité fut conclu entre la ville et la
compagnie du chemin de fer.

Par ce traité, la ville céda à la compagnie une
masse de 203,000 mètres carrés de terrains dans
la presqu'île de Perrache aux conditions sui-
vantes :

1° Sur les 203,000 mètres carrés, 138,000 mè-
tres devaient être consacrés à une gare, à des
voies de circulations et à d'autres emplois, le tout
construit aux frais de la compagnie du chemin
de fer.

2° Sur les 145,000 mètres restants, 72,500 mè-

tres devaient être couverts par 14 établissements
industriels, construits et mis en activité par la même
compagnie.

3° Les 72,500 derniers mètres étaient cédés gra-
tuitement à la compagnie.

4° Pour prix de ces masses, outre les travaux
à exécuter et les établissements à fonder par sep-
tième d'année en année, la compagnie s'engageait
à payer à la ville la somme de 150,000 fr.

La dite somme a été payée, mais les établisse-
ments industriels n'ont pas été élevés, et par la
nouvelle transaction dont il s'agit entre M. le
maire et la compagnie, cette dernière s'affranchit
de cette charge moyennant la somme de 100,000
francs payée à la ville.

Mais si on réfléchit que les 14 établissements
devaient être terminés en 1831, on verra que les
100,000 fr. ne représentent que la valeur de 70,000
francs avec 30,000 francs pour les intérêts depuis
cette époque jusqu'en 1839.

Ainsi pour le prix total de tous les terrains ven-
dus à la compagnie, la ville n'a donc reçu que
150,000 francs selon le contrat de 1827.

et 70,000 francs selon la transaction de 1839.
Et, pour rendre l'argumentation plus loyale, en
admettant même que la compagnie n'ait dû payer
que les 145,000 mètres carrés, acquis par elle par
spéculation, on trouve que le prix du mètre carré
est de 1 fr. 52 c.

Valeur infiniment au-dessous de celles des ter-
rain de la presqu'île.

Examinons maintenant le raisonnement de M.
Sérisiat dans le sens de M. Barrillon.

C'est sur les établissements industriels que re-

pas non plus. Cela peut indisposer les voisins et
provoquer de fâcheuses collisions.

3° Quand vous y parlez d'une actrice, faites-le
à voix basse, et prenez garde que votre ami le plus
cher ne vous entende.

Rappelez-vous la Maxime de Potier, à propos
d'une culotte : « Si j'y entre, je n'en veux pas. »

Faites de même : si vous vous faites entendre,
ne parlez point.

4° Ne montez pas en omnibus, et n'allez point
aux chemins de fer. Il existe dans ces sortes d'exer-
cices une foule de pièges où l'imprudent peut se
laisser choir.

Si, malgré toutes ces précautions, vous n'avez
pu parvenir à vous préserver d'une petite rencon-
tre, le cas est fatal et périlleux, mais voici une
recette presque sublime pour vous tirer d'affaire à
la dernière extrémité.

Un jeune homme possédant une paire de bottes,
marche avec ladite chaussure sur le pied d'un
honnête et paisible promeneur. Ce dernier avait
aussí des bottes ; mais, en outre, il avait un cor

pose la prospérité d'une ville. C'était aussi la cons-
truction de ces établissements qui devait assurer et
augmenter la prospérité du quartier de Perrache.

D'après la nouvelle transaction, la ville va être
pour jamais privée de l'espoir de voir s'établir ces
établissements.

De plus les terrains sur lesquels ils devraient être
construits, c'est-à-dire 72,500 mètres carrés, sont
abandonnés en toute propriété à la compagnie
moyennant la somme de 100,000 fr.

C'est non-seulement se priver des terrains né-
cessaires aux constructions que spécifiaient le traité
de 1827, mais c'est encore vendre bien au-dessous
du cours.

Dans la majeure partie du quartier Perrache,
les terrains valent de 12 à 15 fr. le mètre carré.

Si l'on n'estime qu'à 10 fr. par mètre les 72,500
mètres dont il est question, on aura une somme
totale de 725,000 fr.

Et si pour éviter toute contestation on évalue à
5 fr. le mètre carré.

On aura pour les 72,500 mètres carrés, 362,500

Si l'on en déduit la soi-disant indem-
nité de 100,000

On trouvera pour la compagnie du
chemin de fer un bénéfice net et incon-
testable de 262,000

La logique de ces raisonnements et la puissance
positive des chiffres en disent plus que toutes les
réflexions sur la décision de notre conseil municipal.

La caisse d'épargne a reçu dimanche dernier
la somme de 34,764 fr. versée par 750 déposants ;
elle a remboursé 20,147 fr. à 86 personnes.

FUZZLETON

Moyen de déraciner le duel.

Quiconque veut éviter les duels n'a pas besoin
d'aller chez M. le procureur du roi porter la carte
de son adversaire, et réclamer de ce magistrat
l'intervention d'un officier de paix suivi de cinq
gendarmes. On n'est point obligé d'envoyer sa
femme aux pieds du commissaire pour qu'il pré-
viene cet affreux malheur. Non, suivez seulement
à la lettre les recommandations que nous allons
vous donner, et profitez :

1° Marchez toujours au milieu du ruisseau, ja-
mais sur les côtés. Vous aurez bien quelques que-
relles avec les timons de cabriolet, et le fouet des
cochers d'omnibus, mais cela n'a pas de suite.
Sur les côtés, au contraire, pour le moindre faux
pas, on tombe dans des abîmes de calamités,
dans des gouffres de combats singuliers à ou-
trance.

2° Ne riez jamais au spectacle, et n'y pleurez

trés-douloureux. Le mot imbécile s'échappe de ses
lèvres, au moment où une excuse sortait de la
bouche du jeune homme ; celui-ci s'irrite et donne
un nom de légume rafraîchissant à son fongueux
antagoniste. On échange les cartes, on prend ren-
dez-vous.

Mais, dans dix heures, il s'opère une foule de
transmutations dans les pensées, l'homme au cor
réfléchit, calcule ce que peut apporter de déran-
gement dans l'économie animale un sphéroïde de
plomb du poids de deux onces violemment intro-
duit par la commotion nitrique ; il s'adoucit donc
et cherche des faux-fuyans qui le puissent sauver
sans trop le rendre ridicule. Il a recouru à la ruse.

Le duel devait avoir lieu à midi, après le dé-
jeuner. A neuf heures, un homme se présente
chez le jeune adversaire de l'homme au cor.

— Monsieur, je viens de la part de votre bottier ;
il a besoin d'une de vos bottes pour la mesure de
celles qu'il vous doit faire.

— Mais je n'ai qu'une paire de bottes, et j'en ai
besoin aujourd'hui.

67 nouveaux livrets ont été délivrés.

La banque de Lyon a été obligée de restreindre ses opérations depuis quelques jours, par suite des faillites qui viennent d'éclater dans le département de l'Isère.

Cette nouvelle, qui ne doit inquiéter personne, n'est qu'une preuve de sagesse et de prudence de la part de MM. les administrateurs.

Pendant le mois de septembre la condition publique pour les soies a placé 852 numéros.

La même condition a placé samedi 5 octobre son numéro 106 du mois courant.

M. Mermet, maire à Vienne (Isère), vient de donner sa démission.

Lundi 7 octobre a eu lieu la rentrée de six écoles élémentaires d'adultes-hommes.

Voici les écoles où l'on peut se faire inscrire pour suivre les classes :

Rue Jarante, 4.
Rue de l'Hôpital, 44.
Rue de l'Enfant-qui-pisse, dans l'impasse.
Rue des Tables-Claudienne, 10.
Rue de la Vielle, 11.
Montée des Capucins, 20.

Il faut être âgé au moins de 15 ans pour être admis.

Dimanche 13 octobre se fera la rentrée des quatre écoles d'adultes-femmes.

On peut se faire inscrire

Rue de l'Hôpital, 44.
Rue Buisson, 5.
Montée des Capucins, 20.
Rue des Tables-Claudienne, 10.

Il faut être âgée au moins de quinze ans pour être admise.

L'ouverture de l'école supérieure d'adultes-hommes, dirigée par M. Coummer, aura lieu lundi 14 octobre, rue Buisson, 5, au 2^{me}.

Samedi soir vers les huit heures, le nommé Rémy, postillon, revenant de conduire la malle-poste de Lyon à Paris, voulut, sur le quai de Bourgneuf, faire baigner les quatre chevaux qu'il conduisait, malgré la violence des eaux; mais la force du courant entraîna trois de ces chevaux qui, attachés ensemble et embarrassés dans leurs attelages, ne purent faire aucun effort pour regagner la terre.

Le plus déplorable de cet accident, c'est que Rémy, en voulant porter secours aux animaux qui se noyaient, tomba du cheval qu'il montait et disparut emporté par les eaux.

Lundi, vers les sept heures du soir, un incendie assez violent s'est déclaré dans le chantier du sieur Martin, marchand de bois, situé sur le cours Bourbon, près du nouveau pont de l'Hôpital.

Grâce aux secours les plus prompts, on est parvenu à éteindre le feu dans le chantier après deux heures de fatigues et de périls; mais on n'a pu sauver l'habitation du sieur Martin, qui a été entièrement dévorée par les flammes.

Le sinistre est évalué à 25,000 fr.

Le chantier était assuré, mais la maison ne l'était pas.

— Monsieur, c'est l'affaire de dix minutes.
— Mais comment se fait-il que mon bottier pense à me faire des bottes, je ne lui en ai pas commandé ?

— Monsieur est dans l'erreur, sans doute.

— Au fait, dit le jeune homme, j'ai peut-être commandé des bottes, prenez donc une de ces bottes, et me la rapportez avant un quart-d'heure. L'homme emporte la botte.

Un quart-d'heure après, le bottier n'est pas revenu. La femme de ménage monte avec l'habit de son jeune maître, qui lui demande son pantalon.

— Votre pantalon ? Mais, monsieur, vous l'avez envoyé chercher par votre tailleur, pour y poser d'autres sous-pieds.

— Moi !

— Certainement, à preuve que le tailleur vient de le rouler et de l'emporter.

— Donnez-moi le vieux noir ?

— Mais, monsieur, on y met aussi des sous-pieds.

Parmi les personnes dont le zèle a été remarqué sur le lieu de l'incendie, on doit citer le directeur d'une compagnie d'assurances contre l'incendie, qui, bien qu'il ne fût pour rien dans ce sinistre, organisait avec beaucoup d'ordre et de promptitude des chaînes pour faire arriver l'eau.

C'est aussi grâce à son intervention officieuse, à son nom populaire et à ses discours pleins de modération, qu'une collision entre les pompiers des Brotteaux et de Lyon, qui devenait imminente, n'a pas eu lieu.

Dimanche matin, on s'est aperçu que pendant la nuit, par suite de la crue subite des eaux, deux bateaux à laver avaient coulé à fond; l'un sur la Saône, vis-à-vis le quai de la Baleine; l'autre sur le Rhône, vis-à-vis la rue Basseville.

Nous croyons que ces accidents, qui se renouvellent à chaque crue un peu élevée, pourraient bien provenir de la manière dont ces bateaux sont amarrés. Nous en avons vu plusieurs attachés au rivage au moyen de longues pièces de bois. Il résulte de là que lorsque les eaux augmentent, les pièces de bois, maintenant le bateau toujours à la même hauteur, l'eau gagne peu à peu le bord et finit par pénétrer en dedans et par les faire couler à fond.

Mardi matin, un maçon est tombé du quatrième étage d'une maison que l'on construit dans le quartier des Chartreux. Il a été transporté sur-le-champ à l'Hôtel-Dieu, mais son état malheureusement paraît désespéré, et ne laisse presque aucune chance de salut.

Dans sa séance annuelle pour la distribution des grands prix, l'académie des beaux arts a accordé une mention honorable pour la gravure en médaille et pierre fine, à M. J.-F.-C.-A. Flachéron, de Lyon, élève de MM. Barre père et David.

Plusieurs journaux de notre ville avaient annoncé, il y a environ 15 jours, qu'une presse clandestine avait été saisie à 10 heures du soir dans les rues de Lyon; ce n'est point une presse d'imprimerie, mais bien une boîte à recevoir le papier, provenant d'une presse à rogner le papier, que l'on démenageait le soir.

Le nommé Farré, et le nommé Neuf, dit Boule-Ronde, ont été arrêtés pour vols avec effractions commis au préjudice d'un propriétaire demeurant à Charly. Ce vol consiste en une chaîne en or à trois frangs, un peigne en argent, deux bagues en or et autres objets.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid 1 octobre.

Bayonne 5 octobre.

L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères,

Le gouvernement espagnol a fait présenter hier (30 septembre) au sénat un projet de loi d'amnistie générale et complète pour les délits politiques commis pendant la présente guerre.

— Ah ! c'est trop fort ; je n'ai donc plus de pantalon !

— Monsieur, il y a vos pantalons d'été. (Supposons qu'on est en janvier 1840.)

— Malédiction ! damnation ! enfer ! je suis volé, dépouillé, fait à l'américaine.

La femme de ménage arrache son tour de cheveux et verse des larmes.

— Et mon duel, grands dieux ! je vais être déshonoré.

Midi se passe. A une heure, le jeune homme reçoit la lettre suivante :

« Monsieur, j'ai vainement attendu au bois de la Tête-d'Or. Je devine votre répugnance. Le motif était tellement futile, que vous avez agi en homme plus raisonnable que moi. Je vous excuse et vous estime. Votre sincère et dévoué Briochard. »

Sur les deux heures, on remet au concierge du jeune homme, un paquet contenant une botte, deux pantalons et une lettre anonyme ainsi conçue : « Farce de carnaval. »

Le camp de Fontainebleau a été dissous le 5 octobre après une revue d'honneur pendant laquelle Sa Majesté Louis-Philippe a distribué un grand nombre de décorations et plusieurs lettres de nomination à divers grades.

Les troupes qui formaient le camp devront être rendues au poste qui leur est assigné avant le 12 de ce mois.

Un nouveau système de balayage mécanique, inventé par M. Bernet, mécanicien à Lyon, a été essayé à Paris à la barrière des Fourneaux dans les premiers jours de ce mois en présence d'une commission nommée par le conseil municipal de Paris.

M. Arago était un des commissaires. On dit que l'expérience a réussi.

Si ce mode de balayage mécanique, essayé à Lyon il y a quelques années et repoussé aussitôt, est adopté dans la capitale, il prouvera pour la milième fois qu'en mécanique comme en prédiction nul n'est prophète dans son pays.

Le propriétaire d'un café de Londres a fait placer cette inscription sur un carreau de la fenêtre près de son comptoir : « Il a été volé sur cette devanture une tasse et sa soucoupe ; le service de porcelaine se trouvant décomplet, le voleur est prié de vouloir bien acheter le reste des tasses avec la théière et le pot à crème qu'on lui cédera à bon compte. »

Le lion réputé indomptable dont nous avons parlé, envoyé par M. Titus à Van-Amburgh, est arrivé à Paris le 2 octobre, et déjà M. Van-Amburgh a fait afficher qu'il paraîtrait à côté de ce féroce animal dans la représentation du lundi 7 octobre, qui doit être sa dernière sur le théâtre de la porte St-Martin. Ainsi ce célèbre dompteur n'aura employé que 5 jours pour apprivoiser et familiariser son terrible pensionnaire. Cela tient du prodige.

Le *Moniteur algérien* annonce que M. le duc d'Orléans est arrivé à Alger sur le bateau à vapeur le *Phare*, le 27 septembre à 8 heures du matin. Le prince a été reçu par toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires. Le 28, un bal lui a été offert par la ville.

Tous les journaux de Paris ont annoncé que M. Horace Vernet avait reçu du pacha l'invitation de se rendre en Egypte pour y exécuter un tableau de la bataille de Nézib, et que notre peintre national était sur le point de partir, accompagné d'une caravane de peintres et d'amateurs. Ces détails sont inexacts.

Il est vrai que M. Horace Vernet se rend en Egypte; mais c'est de son propre mouvement, et non d'après l'invitation du vice-roi. Il n'emmène avec lui qu'un jeune artiste et un daguerréotype. Le but de cette excursion est un voyage d'agrément et de curiosité. Tout nous fait espérer que l'art n'y sera pas étranger.

Un violent incendie a dévoré, à Marseille, il y a peu de jours, une partie de la vaste raffinerie de sucre de MM. Grauvall et Girard. Le feu s'est déclaré à onze heures et demie du soir, et n'a pu être entièrement maîtrisé qu'à cinq heures du matin.

Voici, d'après un journal anglais, le relevé de la justice en Angleterre pendant l'année 1838.

Prévenus traduits devant les tribunaux :

	Hommes, 20,764
	Femmes, 4,836
Au-dessous de 12 ans.	Hommes, 843
	Femmes, 196
Au-dessous de 14 ans.	Hommes, 1,833
	Femmes, 245
De 14 et au-dessous de 17.	Hommes, 5,471
	Femmes, 1,098

D'après le même journal, et pendant la même année, les prisons d'Angleterre ont coûté 302,902 liv. st. 11. sh. 8 d. Le produit du travail des pensionnaires a été de 30,160 liv. st. 18 sh. 4 d. En conséquence la dépense d'entretien a été de 272,741 liv. st.

La fourniture de viande nécessaire à la consommation des hôpitaux et hospices de Paris, pendant l'année 1840, s'élève à 1,280,125 kilog. répartis entre tous ces établissements. Il résulte de cette

fourniture que 14,029 personnes peuvent être entretenues dans ces divers hôpitaux pendant l'année 1840, en supposant qu'il soit accordé à chacun, par jour, une demi-livre de viande.

Le *Moniteur* du 4 octobre annonce que les dernières nouvelles des prix des blés font connaître une baisse dans 38 marchés dans nos départements, et une hausse dans quinze.

Cette hausse nous paraît plutôt l'effet d'un manque momentané de grains que d'une disette générale.

On ne doit donc attacher aucun caractère sérieux aux différents troubles qui ont éclaté sur différents marchés et qui ne sont que l'effet d'une panique.

Dans plusieurs départements, et entre autres dans ceux du Cher et de la Loire, l'autorité ne publie plus de bans de vendanges et laisse à chaque propriétaire le droit de faire la récolte de ses vignes quand bon lui semble. Il résulte de là une facilité beaucoup plus grande pour trouver des vendangeurs, et sans doute aussi plus de convenance dans les époques où la récolte se fait. Nous croyons que les autorités des pays de vignobles feraient bien de suivre le même exemple, et nous sommes persuadés que cette mesure serait loin de pouvoir nuire à la qualité des vins.

Le *Journal de Vienne* donne les détails suivants sur la faillite de M. Boissat, banquier de cette ville :

Il serait difficile de reproduire l'effet spontané qu'a produit cette nouvelle aussitôt qu'elle a été connue. Des femmes, des vieillards en pleurs et désespérés, l'affliction peinte sur tous les visages, tel était le spectacle de toutes les rues et de tous les instants. Hâtons-nous d'ajouter pourtant tout ce qui perçait d'honorable, au milieu de la désolation commune, pour le noble caractère de celui que des circonstances impérieuses forçaient à abandonner l'état de ses affaires. Depuis quelques temps des bruits sourds, répandus par une malveillance haute et cachée, avaient nécessité de la part de M. Boissat des remboursements considérables. L'état de gêne où l'avaient jeté ces bruits n'ayant fait qu'augmenter, il n'est pas étonnant que ses paiements n'aient pu se faire.

Ce n'est pas seulement contre le banquier qui faisait perdre, mais bien aussi contre ceux d'où le coup de la médiance partait que s'adressaient les plaintes générales.

Jeudi dernier, à dix heures de l'après-midi, une réunion de créanciers, présidée par huit commissaires nommés d'office, a eu lieu dans la vaste salle de St-Pierre.

Un aperçu général donné par M. Faure, un de ses parents, a fait connaître un passif de près de cinq millions, contre un actif immobilier et franc d'hypothèques de deux millions et plus, sans compter les valeurs. Un recueillement religieux et solennel a accueilli les paroles de celui qui se chargeait de représenter tant d'intérêts divers. Seulement, lorsqu'il a ajouté ces mots : « Messieurs, M. Boissat n'est forcé qu'à une suspension de paiements; vous le connaissez tous bon et généreux, peut-être ne perdrez-vous rien... », des voix se font entendre : « Qu'il vienne! qu'il vienne! nous voulons le voir! qu'on lui donne un sauf-conduit! nous l'aimons tous. » Et la foule s'est écoulée comme elle était venue, silencieuse et recueillie. On eut dit qu'elle revenait d'un convoi funèbre.

La commission formée par M. le garde des sceaux pour s'occuper de l'importante question de la transmission des offices s'est réunie sous la présidence du ministre, dans les premiers jours d'octobre.

Voici, d'après un journal de Paris, les questions soumises à la commission.

1° Des conditions plus rigoureuses d'aptitude et proportionnées à l'importance des divers ordres d'offices ministériels ne doivent-elles pas être imposées pour l'admission?

2° Certaines pénalités ne doivent-elles pas, indépendamment des peines disciplinaires, réprimer les abus des titulaires d'offices qui se livreraient à des affaires en dehors de leur état, et des limites plus rigoureuses et plus expresses que par le passé ne doivent-elles pas être assignées à leurs fonctions?

3° Ne convient-il pas de fixer un délai avant lequel tout titulaire ne pourra se démettre de sa

charge, et l'admission de son successeur sera refusée?

4° Dans le cas où le gouvernement userait du droit qui lui appartient, d'après les lois existantes, pour créer de nouveaux offices là où l'accroissement et les besoins de la population les réclament, ces nouveaux offices devront-ils être conférés à titre héréditaire, avec faculté de vente et de présentation, ou bien seulement à titre viager et non transmissible?

Nous reviendrons dans un de nos prochains numéros sur ces différentes questions, et nous examinerons si leur solution affirmative remédie complètement au mal que l'on se propose de guérir.

La mort de M. Michaud, l'auteur de l'*Histoire des Croisades*, laisse une place vacante à l'Académie.

Voici les noms des candidats qui se mettent sur les rangs pour lui succéder :

M. Augustin Thierry, Pariset, Victor Hugo, Vatout, Ancelot, Ballanche, Empis, Casimir Bonjour, de Norvins et Balzac.

D'après un document puisé dans le rapport des ingénieurs des mines, le sol forestier du royaume, divisé en trois genres de propriétés, offre une étendue :

Forêts de l'état,	1,098,984 hectares.
— des communes et des établissements publics,	1,803,206
— des particuliers,	5,619,110
Total,	8,521,100 hectares.

La production annuelle d'un hectare peut être évaluée en moyenne, à :

Forêts de l'état,	4,915 stères.
— des communes,	4,084
— des particuliers,	4,035
Moyenne générale,	41,583 stères.

D'un autre côté, on peut évaluer les bois tirés des Landes et des plantations à 20,000,000 stères.

Ainsi, la production totale des forêts des Landes et des productions isolées, se compose donc des éléments suivants :

8,521,100 hectares à 41,583 stères par hectare,	35,433,468 stères.
Autres bois des Landes, etc.,	20,000,000
Total,	55,433,368 stères.

Sur cette quantité, un quart environ est employé à la construction; le reste forme la partie combustible.

Ainsi la consommation intérieure de combustible s'élève à 44,777,463 stères.

D'après d'autres calculs, on a trouvé qu'à poids égal le bois possède la nature calorifique de la houille. Or, un stère de bois, pesant 360 kil., équivaut à 18 kil. de houille.

L'on voit que la puissance calorifique du combustible végétal, consommé annuellement en France, équivaut à celle que développerait la combustion de 80,599,437 quintaux métriques de combustible minéral.

Or, le combustible minéral consommé, en France, pendant l'année 1837 s'élevait à quarante millions de quintaux métriques, il en résulte que le combustible minéral a fourni, en 1837, le tiers de la quantité totale de la chaleur dépensée dans le royaume pour les usages domestiques et pour les besoins de l'industrie.

VERS A SOIE. — MURIER.

Sous le règne de Justinien, deux moines persans, étant allés prêcher l'Evangile aux Chinois, furent frappés de leurs vêtements ordinaires et examinèrent les manufactures où la soie qui composait ces vêtements avait été fabriquée; ils reconnurent que cette soie était due à des vers dont l'éducation, soit sur les arbres, soit dans les maisons, avait été confiée plus anciennement aux soins des reines. Désespérant de transporter en vie ces insectes à Rome, ils pensèrent qu'ils pourraient en multiplier la race au moyen de leurs œufs. En ayant caché dans une canne, ils repassèrent les mers, et vinrent communiquer leur projet à l'empereur, qui les récompensa et les engagea à suivre leur projet.

Aidés par leurs souvenirs, ils parvinrent à faire éclore ces œufs, à l'aide de la chaleur du fumier.

On nourrit avec la feuille du mûrier les vers, qui prospérèrent et donnèrent bientôt un produit. On conserva un assez grand nombre de chrysalides pour en propager la race, et on multiplia les arbres qui devaient les nourrir. L'art de mettre la soie en œuvre fut inventé dans l'île de Cos, par Pamphile, fille de Platis. L'empereur Héliogabale passe pour le premier qui ait porté en Europe des habits de soie. Ce ne fut qu'en 1470, sous Louis XI, que parurent les premières manufactures de soierie. La première fut établie à Tours. Le mûrier ne fut planté en France qu'en 1498, sous le règne de Charles VIII, qui l'apporta d'Italie. Il fut peu cultivé jusqu'au règne de Henri IV, qui, sur les conseils d'Olivier de Serres, en recommanda la multiplication contre l'avis de Sully. Henri IV en fit planter quinze mille pieds dans le jardin des Tuileries; ses successeurs le propagèrent dans le midi de la France, et elle fut affranchie du tribut de 14 millions qu'elle payait à l'étranger pour les objets de soieries; aujourd'hui, que l'industrie de la soie a pris en France un développement bien plus considérable, nos fabriques sont encore tributaires à l'étranger de plus de cinquante millions pour leur approvisionnement de soie, et cela par l'apathie et le mauvais vouloir des principaux propriétaires du centre de la France. A. G.

TRIBUNAUX.

• Toujours le vin.

Le plaignant. — Si bien que c'était dans la rue du faubourg Poissonnière, où que j'avais rencontré z'un particulier qui me cherchait midi à quatorze heures. De quoi! de quoi! que je lui dis, tu me reluques d'une manière insidieuse et l'poing à l'air de te démanier... Minute, mon fiston; minute. Si c'est qu't'a envie d'l'aligner, y a pas besoin d'faire de frime; allons... numérote les quartiers, que j'te démolisse! Si bien...

M. le président. — Arrivez donc aux faits dont vous vous plaignez.

Le plaignant. — Suffit, v'là que j'y arrive. Si bien que je fais comme tous les paroissiens qui s'apprentent à se *bucher*; je soutire ma montre de mon gousset, mon argent de mon gilet, je les introduis dans ma redingote, que je r'tire, et que j'dépense su' l' trottoir, en criant : Ohé! les autres, respect aux propriétés qui appartiennent à un autre que celui qui la r'lue. Si bien que j'allais me mettre à la première position que m'a-z-apprise le maître de savatte pour rosser un homme, mais v'là qu'un paroissien qui m'avait vu remuer mon *quibus*, qu'est l'*inculqué* (montrant le prévenu Briant) ici présent, vient comme ça me dire tout bas : Dites donc, pisque v'là qu'ça chauffe, faut pas laisser comme ça vot' redingote chauffer sur l' pavé au soleil, où qu'est vot' argent et vot' montre dedans. J'travaillez là au gaz. Si vous voulez, j'vas l'y emporter pendant qu'vous allez r'passer l' camarade. Ça va, que je l' lui fis, et il emporte mes effets. Si bien que j'me mets à l'ouvrage en face de mon particulier, et que j'y en détache... première qualité, quoi! Si bien que quand j'yrai en tanné le cuir en suffisance, j'm'en vas au gaz, r'trouver mon homme qu'avait mon effet et mes bijoux... Brrr!... pas pus d'homme, pas pus d'argent, pas pus de montre, pas pus de redingote que dans le tuyau de la plume du greffier. Comme on connaissait le sujet, nous sommes allés à toutes les barrières. Absence totale. Si bien que je m'dis : Ah! il avait p't-être quéque chose à faire; je reviendrai demain. Je r'viens l' lendemain; pas d'homme ni d'effets! Je r'écueille le surlendemain, pas d'homme ni effets. Si bien que la justice l'a retrouvé, mais y n'avait pus rien à moi.

Briant. — Pristi, messieurs, y a pas dans l'ciel, y a pas dans l'enfer, y a pas dans la terre, y a pas dans les eaux des ondes de particulier plus cuirassé d'innocence que moi, et on dit que j'ai volé? Pristi! qui qui dit ça? voyons!

M. le président. — Vous venez de l'entendre de la bouche du plaignant.

Briant. — Plait-il?... Pristi! c'est embêtant, na, de s'entendre dire qu'on est un voleur, quand on n'a commis qu'une légère erreur, en oubliant sa pauvre mémoire dans 8 litres et quelques canons de vin à 8... Pristi! écoutez-moi; voilà la vraie vérité : J'travaillez dans l'gaz; pristi! c'est rude,

allez ! y a là dedans d'la chaleur à vous chauffer l'gosier d'une manière infiniment trop incommode, si on ne l'raffranchissait pas de temps en temps de quelques doigts de vin. Le jour que c'monsieur vous disait tout-à-l'heure, ça chauffait... ça chauffait... que j'en avais le gosier sec comme du bois, ou comme une éponge que la moindre petite goutte de liquide n'aurait pas réjouie depuis quinze ans. Pristi ! que j'dis, y a l'feu là-dedans, faut qu'aille l'éteindre. Ça n'manque pas ; j'vas à la barrière, mais pus qu'j'en mettais, pus ça me brûlait ; pus que j'buvais, pus qu'j'avais soif. Au huitième litre et demi je me dis comme ça : Faut que j'm'en aille ; bon, j'm'envas, mais la boule n'y était pus, et mes alimettes (montrant ses deux jambes grêles) se comportaient si mal qu'elles m'en faisaient danser une de drôle, allez, de *caquechouchate*. Brève, j'étais tout-à-fait soigné. Pour lors j'ai rencontré monsieur, qui s'alignait avec un autre particulier. Je voulus pas avoir l'indécatesse de laisser sa redingote dans les incongruités de la poussière, je la pris, et voulus la porter à l'atelier du gaz ; mais j'ai déjà eu celui de vous dire que mes jambes me faisaient aller de travers, et pristi ! v'là qu'les scélérates ! les gueuses ! les coquines ! me r'conduisent à la barrière, au lieu de me conduire au magasin. Et pis faut vous dire que l' gaz me revenait, que l' besoin d'raffranchissement se faisait généralement sentir de renouveau au fond d'ma bouche ; pour lors je suis été retourné boire encore 6 chopines à 8 à la barrière. Mais j'sais pas o' qu'est dev'nu les effets à monsieur... parole d'honneur ! v'là la chose telle qu'elle a-t-arrivé.

Le tribunal condamne Briant à 3 mois de prison, 25 fr. d'amende et aux dépens.
Briant. — Pristi ! j'aurai l' temps d'perdre l'goût du gaz et l'odeur du vin ! (On rit.)

L'abondance des matières nous force à renvoyer à dimanche notre feuilleton dramatique. Nous donnons seulement aux coulisses les principales nouvelles de nos théâtres.

Coulisses.

Le *Naufrage de la Méduse* obtient un succès de vogue. A la troisième représentation, la foule était plus nombreuse encore que le premier jour ; tout fait présager à ce beau drame une longue et belle existence. Nous conseillons à l'administration de faire agrandir les portes du Gymnase, et surtout de les faire ouvrir une heure plus tôt pour empêcher les accidents parmi la multitude qui se presse à chaque représentation.

M. Roland, notre premier ténor léger, a fait avant-hier son troisième début dans *Georges de la Dame Blanche* ; il a eu un succès vierge : de mémoire d'habitué, à un troisième début, chose qui ne s'était pas encore vue à Lyon, aucun sifflet ne s'est fait entendre. C'est admirable !!!

Mad. Sandéliou faisait son deuxième début par

le rôle de Jenny, notre ancienne connaissance a parfaitement réussi, nous l'adopterons entièrement dans le rôle d'Urbain des *Huguenots* qu'elle a créé à Lyon avec tant de bonheur.

La reprise des *Huguenots* aura lieu mardi prochain pour le troisième début de St-Denis et le troisième de Mad. Sandéliou, cette reprise est vraiment une nouveauté, et jusqu'à présent nous avons vu nos nouveaux artistes convenablement placés dans leur rôle. Le public jugera ; à mardi la foule et les braves.

M. Lasserrière est arrivé à Lyon depuis avant-hier, sa première représentation aura lieu samedi, dans *Pauvre mère*.

M. Rousseau, qui joue un rôle très-important dans le *Naufrage de la Méduse*, malgré un enrouement des plus forts, qui l'a saisi par suite des fatigues des répétitions, n'a pas voulu interrompre les représentations du nouveau drame. Ce dévouement aux plaisirs du public, de la part d'un artiste de talent, mérite les plus grands éloges.



Le Rédacteur responsable, PAUL PALAT.

SOUS PRESSE

LA DEUXIÈME LIVRAISON

DES BELLES FEMMES DE LYON.

Par livraison de 16 pages, ornées d'une Lithographie.

On s'abonne au bureau du journal.

HOTEL DE VENISE.

CI-DEVANT HOTEL DES ETATS-UNIS,

RUE PISAY, N. 30. A LYON.

Cet hôtel, situé au centre de la ville, dans le voisinage de la Bourse et à proximité des théâtres, des bureaux de messageries et d'un des plus beaux établissements de bains, offre à MM. les voyageurs des avantages qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs. M. Mouzard, nouveau propriétaire de cet établissement, y a depuis son installation introduit de nombreuses améliorations qui le recommandent à leur confiance.

On trouvera tous les jours table d'hôte, à 2 heures, à dater du 1er septembre 1839. (91).



AUX FABRICANTS D'ÉTOFFES DE SOIE.

Le sieur PINATEL, fabricant de navettes, rue Juiverie, 23, fabrique aussi des tuyaux en cartons fins, première qualité, pour canettes. (94)

HOTEL GARNI

ET

PENSION BOURGEOISE.

Dîner à 1 fr. 50, potage, bœuf, 4 plats, 3 desserts, pain, vin à discrétion, à 2 heures et demie. Place de la Préfecture, 3. (111).



Beaux appartements parquetés à louer de suite avec cave et grenier meublés ou non ; situés aux Brotteaux, rue 1.1.1. ne, près la place Louis XVI, n. 14, ou chez Mad. Hoffster, marchande de meubles, Cour des Archers, 3. (114).



Un fonds d'Hôtel garni et Pension bourgeoise, réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle, situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon.

S'adresser au bureau du Journal. (112).

A LOUER.

Appartement bourgeois au 1^{er} étage, bien décoré et parqueté : — avec écurie ;

Appartements bourgeois, au 3^e, à louer de suite.

S'adresser à M. Cassagne, géomètre, au 2^e, maison Cécile, à la Guillotière.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRETES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, rougeurs de la peau, ulcères, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif-végétal de Séné.

Extrait du précieux recueil des recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n. 23, à LYON. A Saint-Etienne, chez M. Chermesson, pharmacien, rue de la Comédie. (109).

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois.

A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte ; grande rue Mercière, n. 86, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.